

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE PUBLIQUE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE LAVAL tenue le mercredi 21 mai 2025 à 9 h en la salle du conseil de l'hôtel de ville, 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, salle 120, Ville de Laval, à laquelle sont présents:

MM. Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, et Nicholas Borne ainsi que Mmes Sandra Desmeules et Christine Poirier, sous la présidence de M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, formant la totalité des membres du comité exécutif;

sont aussi présents:

M. Benoit Collette, directeur général;  
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim.

---

**CE-20250521-1690**

VENTE - ÉDIFICE QUARTIER SAINT-MARTIN S.E.C.

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de vendre à Édifice Quartier Saint-Martin S.E.C., leurs représentants, successeurs ou ayants droit, une partie du lot 2 057 787 (lot projeté 6 680 515) du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 49 mètres carrés, pour la somme de 34 650 \$, le tout tel que montré et décrit aux plan et description technique préparés par M. Stéphane Lemay, arpenteur-géomètre, le 25 mars 2025 sous le numéro 3239 de ses minutes, les frais notariés et de radiation, s'il y a lieu, étant à la charge de l'acquéreur, le tout selon les conditions mentionnées dans la promesse d'achat;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(SD-2025-2385)

---

**CE-20250521-1691**

REMPLACEMENT CADASTRAL - LOT 2 057 787 - PL-2025-97

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le remplacement du lot 2 057 787 du cadastre du Québec par les lots 6 680 515 et 6 680 516 dudit cadastre, montrés sur le plan préparé par M. Stéphane Lemay, arpenteur-géomètre, le 9 avril 2025 sous le numéro 3248 de ses minutes, conditionnellement à la présentation de ce plan au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles dans les 6 mois suivants la délivrance du permis de lotissement PL-2025-97;

d'autoriser la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.



(SD-2025-2385)

---

**CE-20250521-1692**

RECOMMANDATION AU CONSEIL - EXCLUSION DU  
DOMAINE PUBLIC - LOT P.2 057 787

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'exclure une partie du lot 2 057 787 (lot projeté 6 680 515) du cadastre du Québec du domaine public.

(SD-2025-2385)

---

**CE-20250521-1693**

RECOMMANDATION AU CONSEIL - RÉOLUTIONS  
ABROGÉES - DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS  
DE MOTION - RÈGLEMENT L-12992

---

ATTENDU QUE, par ses résolutions CM-20231108-1048 et CM-20231108-1058, le conseil prenait acte du projet de Règlement numéro L-12992 concernant la qualité de vie sur le territoire de la Ville de Laval et donnait un avis de motion qu'à une séance subséquente du conseil, ce règlement sera présenté pour lecture et adoption;

ATTENDU QU'un nouveau projet de règlement visant le même sujet a été préparé, soit le projet de Règlement numéro L-13194 et que ce règlement a été adopté, il y a lieu d'abroger lesdites résolutions;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'abroger les résolutions numéros CM-20231108-1048 et CM-20231108-1058.

(SD-2025-2592)

---

**CE-20250521-1694**

RECOMMANDATION AU CONSEIL - AUTORISATION -  
MANDAT - CONTRAT DOS-2409

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser Conseillers en gestion et informatique CGI inc. à fournir un administrateur de systèmes d'information géographique (SIG) dans le cadre du contrat à exécution sur demande pour les services professionnels dans le domaine des technologies de l'information pour le projet «Inventaire



et maintenance des données géomatiques», au montant de 364 746,70 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-2409, lot 9.

(CT:1849972)  
(SD-2025-2369)

---

**CE-20250521-1695**

**RECOMMANDATION AU CONSEIL - REMBOURSEMENT  
DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN**

---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

de recommander au conseil de prendre acte des demandes de remboursement des dépenses de recherche et de soutien énumérées à la liste jointe au sommaire décisionnel, traitées par le Service des finances durant le mois d'avril 2025 et encourues par les conseillers de la Ville de Laval durant l'année 2025, tel que requis par l'article 22 du Règlement L-12315 concernant le remboursement des dépenses de recherche et de soutien.

(SD-2025-1959)

---

**CE-20250521-1696**

**RÉSOLUTION AMENDÉE - DÉPENSES - MONTANTS  
COMPTABILISÉS À TITRE DE REVENUS REPORTÉS -  
CONTRAT DOS-2769**

---

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro CE-20250305-941, le comité exécutif autorisait des crédits au montant de 13 185 587 \$, taxes nettes incluses, pour assurer le financement du contrat DOS-2769 pour les travaux de sécurisation et d'embellissement du boulevard Saint-Martin, du boulevard des Laurentides à l'avenue de la Mauricie, incluant les honoraires professionnels, et ce, pris à même les montants comptabilisés à titre de revenus reportés (Fonds de carrières et sablières), conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-2769 par le conseil municipal;

ATTENDU QUE la source de financement du contrat DOS-2769 doit être modifiée;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

d'amender la résolution numéro CE-20250305-941 afin qu'elle se lise comme suit:

«d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-13176-F, un montant de 13 185 587 \$,



taxes nettes incluses, sur un terme de 10 ans, conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-2769 par le conseil municipal».

(SD-2025-2111)

---

**CE-20250521-1697**

**RÉSOLUTION AMENDÉE - DÉPENSES - RÈGLEMENT L-13176-F - CONTRAT DOS-2872**

---

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro CE-20250326-1181, le comité exécutif autorisait le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-13176-F, un montant de 1 950 700 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 10 ans, conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-2872 par le conseil municipal;

ATTENDU QUE la source de financement du contrat DOS-2872 doit être modifiée;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'amender la résolution numéro CE-20250326-1181 afin qu'elle se lise comme suit:

«d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-13176-F, un montant de 1 979 712 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 10 ans, conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-2872 par le conseil municipal».

(SD-2025-2111)

---

**CE-20250521-1698**

**RÉSOLUTION AMENDÉE - DÉPENSES - MONTANTS COMPTABILISÉS À TITRE DE REVENUS REPORTÉS - CONTRAT DOS-2872**

---

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro CE-20250326-1182, le comité exécutif autorisait des crédits au montant de 10 305 107 \$, taxes nettes incluses, pour assurer le financement du contrat DOS-2872 pour les travaux de sécurisation et d'embellissement du boulevard Saint-Martin, du boulevard Chomedey au boulevard Laval/Industriel, et ce, pris à même les montants comptabilisés à titre de revenus reportés (Fonds de carrières et sablières), conditionnellement à l'adjudication dudit contrat par le conseil municipal;

ATTENDU QUE la source de financement du contrat DOS-2872 doit être modifiée;

EN CONSÉQUENCE, IL EST



**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

d'amender la résolution numéro CE-20250326-1182 afin qu'elle se lise comme suit:

«d'autoriser le Service des finances à financer, à même les montants comptabilisés à titre de revenus reportés (Fonds de carrières et sablières), un montant de 10 276 095 \$, taxes nettes incluses, conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-2872 par le conseil municipal».

(SD-2025-2111)

---

**CE-20250521-1699**

**RÉSOLUTION AMENDÉE - DÉPENSES - MONTANTS  
COMPTABILISÉS À TITRE DE REVENUS REPORTÉS -  
CONTRAT DOS-2866**

---

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro CE-20250326-1184, le comité exécutif autorisait des crédits au montant de 682 985 \$, taxes nettes incluses, pour assurer le financement du contrat DOS-2866 pour les services professionnels d'accompagnement, de consultation et d'audits en santé et sécurité au travail et en signalisation, dans le cadre du projet de sécurisation et d'embellissement du boulevard Saint-Martin, et ce, pris à même les montants comptabilisés à titre de revenus reportés (Fonds de carrières et sablières), conditionnellement à l'adjudication dudit contrat par le conseil municipal;

ATTENDU QUE la source de financement du contrat DOS-2866 doit être modifiée;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

d'amender la résolution numéro CE-20250326-1184 afin qu'elle se lise comme suit:

«d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-13176-F, un montant de 682 985 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 10 ans, conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-2866 par le conseil municipal».

(SD-2025-2111)

---

**CE-20250521-1700**

**AUTORISATION - ENVELOPPE BUDGÉTAIRE - FONDS POUR  
LE REMEMBREMENT AGRICOLE**

---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**



d'autoriser une enveloppe budgétaire au montant de 800 000 \$ pour défrayer le coût d'acquisition des terrains, incluant les frais accessoires, nécessaires à des fins de remembrement de la zone agricole permanente, et ce, à même le fonds pour le remembrement agricole.

(SD-2025-2435)

---

**CE-20250521-1701**

**DÉPÔT - DÉBOURSÉS**

---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

de prendre acte des rapports du trésorier du 31 mars, du 7 avril et des 7 et 14 mai 2025 concernant des déboursés de 141 414 304,33 \$.

(SD-2025-2441)

---

**CE-20250521-1702**

**AUTORISATION - ENVELOPPE BUDGÉTAIRE  
SUPPLÉMENTAIRE - RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE  
SERVICE DE L'EAU**

---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

d'autoriser une enveloppe budgétaire supplémentaire au montant de 3 000 000 \$ pour défrayer le coût d'acquisition des équipements, des pièces et de la main-d'oeuvre pour les réseaux d'aqueduc et d'égout, ainsi que l'alimentation et l'assainissement de l'eau, et ce, à même la réserve financière pour le service de l'eau.

(SD-2025-2475)

---

**CE-20250521-1703**

**RECOMMANDATION AU CONSEIL - AUTORISATION -  
ATTRIBUTION DE CONTRATS**

---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

de recommander au conseil d'autoriser l'attribution des contrats suivants aux entreprises n'ayant pas d'établissements au Québec ou dans un territoire visé par un accord intergouvernemental applicable en vertu du Décret 214-2025:

1. Acquisition de 9 écrans tactiles industriels de format 23,8 pouces, de marque Hope Industrial, modèle HIS-ML23.8-FTVA, pour un montant de 12 384 \$ US, soit un montant estimé de 20 340,72 \$ CA, plus frais de livraison et de dédouanement;

2. Renouvellement de 2 licences du logiciel AGi32 pour une période



de 3 années et acquisition d'une licence additionnelle pour une période d'une année, pour un montant de 7 449,96 \$ US, soit un montant estimé de 12 240 \$ CA, plus frais de livraison et de dédouanement.

(SD-2025-1409)

---

**CE-20250521-1704**

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -  
CONTRAT DOS-2903

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-2903, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour l'acquisition de pièces et le service de mécanique générale pour camions de marque Freightliner, pour une période de 5 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Globocam Montréal-Est

lot 1

4 828 950 \$;

de rejeter la soumission reçue pour le lot 2 dudit contrat et d'annuler l'appel d'offres pour ce lot.

(CT:1846601)

(SD-2025-1829)

---

**CE-20250521-1705**

RECOMMANDATION AU CONSEIL - CESSION DE CONTRATS  
- DOS-1291, DOS-1045 ET EXE-0521

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'approuver la cession des contrats DOS-1291, DOS-1045, lot 1, et EXE-0521 par Longus Équipement inc. NEQ 1143313709 à Longus Équipement inc. NEQ 1179059085, et ce, jusqu'à la fin prévue desdits contrats et selon les montants disponibles entre les montants actuellement payés et facturés, moins les montants adjugés.

(SD-2025-1964)

---

**CE-20250521-1706**

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -  
CONTRAT DOS-2909

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-2909, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour des travaux de réfection de bordures et de trottoirs de béton, d'escaliers, de murets et de dalles, pour une période de 36 mois, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Bordure et trottoir LR inc.  
7 703 325 \$.

(CT:1848457)  
(SD-2025-2165)

---

**CE-20250521-1707**

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-13179-F - CONTRAT DOS-2909

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-13179-F, un montant de 6 509 300 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 10 ans, conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-2909 par le conseil municipal.

(C/T:1848457)  
(SD-2025-2165)

---

**CE-20250521-1708**

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -  
CONTRAT DOS-2768

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-2768, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les services sur appel pour des travaux électriques sur les bâtiments et les systèmes électriques routiers, pour une période de 4 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

J.N.A. Leblanc Électrique inc.  
3 268 848,48 \$.

(CT:1848977)  
(SD-2025-2238)

---

**CE-20250521-1709**

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -  
CONTRAT DOS-2960

---



**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-2960, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux d'aménagement d'aires d'exercice pour chiens au parc Val-des-Arbres et sur le rang de l'Équerre, pour une période de 60 jours, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Les Constructions Argozy inc.  
834 589,91 \$.

(CT:1849435)  
(SD-2025-2285)

---

**CE-20250521-1710**

**DÉBUT ET MISE EN PLACE DES MATÉRIAUX - CONTRAT  
DOS-2960**

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

d'autoriser le début des travaux par Les Constructions Argozy inc. pour les travaux d'aménagement d'aires d'exercice pour chiens au parc Val-des-Arbres et sur le rang de l'Équerre, et ce, sur réception des garanties exigées par les documents d'appel d'offres;

d'autoriser Stantec Experts-Conseils ltée à effectuer le contrôle de la mise en place des matériaux ainsi que les essais sur les matériaux au chantier et au laboratoire durant la réalisation desdits travaux, au montant de 16 903,39 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-332, lot 2;

le tout conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-2960 par le conseil municipal.

(CT:1849435)  
(SD-2025-2285)

---

**CE-20250521-1711**

**AUTORISATION - PAIEMENT - TRACES QUÉBEC - CONTRAT  
DOS-2960**

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

d'autoriser le paiement des frais prévus au Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés suivis par le biais du système gouvernemental de traçabilité Traces Québec et pour la redevance imposée par le règlement favorisant le traitement et la valorisation des sols contaminés excavés au ministre des Finances, au montant estimé de 1 089,60 \$, dans le cadre du contrat DOS-2960 pour les



travaux d'aménagement d'aires d'exercice pour chiens au parc Val-des-Arbres et sur le rang de l'Équerre, conditionnellement à l'adjudication dudit contrat par le conseil municipal.

(CT:1849435)  
(SD-2025-2285)

---

**CE-20250521-1712**

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-13181-F - CONTRAT DOS-2960

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-13181-F, un montant de 864 300 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 10 ans, conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-2960 par le conseil municipal.

(CT:1849435)  
(SD-2025-2285)

---

**CE-20250521-1713**

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -  
CONTRAT DOS-2992

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-2992, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour l'acquisition de pièces et le service d'entretien de cureurs d'égouts de marque Vactor 2100i, pour une période de 5 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

FST Canada inc.  
790 457,68 \$.

(CT:1849551)  
(SD-2025-2305)

---

**CE-20250521-1714**

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -  
CONTRAT DOS-2821

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-2821, aux soumissionnaires et aux montants ci-dessous mentionnés, pour l'acquisition d'équipements de protection individuelle, pour une période de 5 ans, le tout selon les termes et conditions de leur soumission et des documents d'appel d'offres:



Groupe JSV inc.  
lot 1  
3 247 894,16 \$;

lot 3  
2 545 170,01 \$;

Acklands-Grainger inc.  
lot 2  
477 788,62 \$.

(CT:1850490)  
(SD-2025-2439)

---

**CE-20250521-1715**

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION - POLITIQUE  
D'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE DE LA VILLE DE  
LAVAL

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adopter la Politique  
d'approvisionnement responsable de la Ville de Laval.

(SD-2025-2615)

---

**CE-20250521-1716**

RATIFICATION ET AUTORISATION - ACTIVITÉ DE  
PERFECTIONNEMENT - POLICE

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de ratifier et d'autoriser la participation de 4 policiers à la formation  
«Agent d'infiltration» d'une durée de 10 jours, du 19 au 28 mai 2025.

(CT:1851742)  
(SD-2025-2577)

---

**CE-20250521-1717**

RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION -  
AFFECTATION - EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'approuver l'affectation des sommes  
nécessaires en provenance de l'excédent de fonctionnement affecté au  
Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises  
(PAUPME) au montant de 111 021 \$, requis pour couvrir le salaire  
de l'employé numéro 54995, pour la période du 1er janvier au 31



décembre 2025.

(SD-2025-1027)

---

**CE-20250521-1718**

APPROBATION - CONVENTION D'OCCUPATION - D-WEE

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver la convention d'occupation à intervenir entre Ville de Laval et D-WEE concernant l'occupation d'un espace de travail situé au 3105, place Louis-R.-Renaud, local 102, au montant de 6 553,58 \$, pour une période de 12 mois;

d'autoriser la directrice du Service du développement économique ou le directeur adjoint à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes, de prescrire qu'ils ne requièrent pas la signature de la greffière ou de la greffière adjointe et de transmettre les originaux signés à la greffière.

(SD-2025-2325)

---

**CE-20250521-1719**

APPROBATION - CONVENTION D'OCCUPATION -  
PAPERMINDS

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver la convention d'occupation à intervenir entre Ville de Laval et Paperminds concernant l'occupation d'un espace de travail situé au 3105, place Louis-R.-Renaud, local 102, au montant de 6 553,58 \$, pour une période de 12 mois;

d'autoriser la directrice du Service du développement économique ou le directeur adjoint à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes, de prescrire qu'ils ne requièrent pas la signature de la greffière ou de la greffière adjointe et de transmettre les originaux signés à la greffière.

(SD-2025-2377)

---

**CE-20250521-1720**

APPROBATION - CONVENTION D'OCCUPATION - AZIMUT  
MÉDICAL

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver la convention d'occupation à intervenir entre Ville de Laval et Azimut Médical concernant l'occupation d'un espace de travail situé au 3105, place Louis-R.-Renaud, local 102, au montant



de 6 553,58 \$, pour une période de 12 mois;

d'autoriser la directrice du Service du développement économique ou le directeur adjoint à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes, de prescrire qu'ils ne requièrent pas la signature de la greffière ou de la greffière adjointe et de transmettre les originaux signés à la greffière.

(SD-2025-2378)

---

**CE-20250521-1721**

APPROBATION - CONVENTION D'OCCUPATION - MANTLE

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver la convention d'occupation à intervenir entre Ville de Laval et Mantle concernant l'occupation d'un espace de travail situé au 3105, place Louis-R.-Renaud, local 102, au montant de 6 553,58 \$, pour une période de 12 mois;

d'autoriser la directrice du Service du développement économique ou le directeur adjoint à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes, de prescrire qu'ils ne requièrent pas la signature de la greffière ou de la greffière adjointe et de transmettre les originaux signés à la greffière.

(SD-2025-2379)

---

**CE-20250521-1722**

APPROBATION - CONVENTION D'OCCUPATION - EVSIMPLE

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver la convention d'occupation à intervenir entre Ville de Laval et EVSimple concernant l'occupation d'un espace de travail situé au 3105, place Louis-R.-Renaud, local 102, au montant de 6 553,58 \$, pour une période de 12 mois;

d'autoriser la directrice du Service du développement économique ou le directeur adjoint à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes, de prescrire qu'ils ne requièrent pas la signature de la greffière ou de la greffière adjointe et de transmettre les originaux signés à la greffière.

(SD-2025-2380)

---

**CE-20250521-1723**

APPROBATION - CONVENTION D'OCCUPATION - HAPPLY

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



d'approuver la convention d'occupation à intervenir entre Ville de Laval et Happly concernant l'occupation d'un espace de travail situé au 3105, place Louis-R.-Renaud, local 102, au montant de 6 553,58 \$, pour une période de 12 mois;

d'autoriser la directrice du Service du développement économique ou le directeur adjoint à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes, de prescrire qu'ils ne requièrent pas la signature de la greffière ou de la greffière adjointe et de transmettre les originaux signés à la greffière.

(SD-2025-2382)

---

**CE-20250521-1724**

APPROBATION - CONVENTION D'OCCUPATION - SELF STORAGE AI

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver la convention d'occupation à intervenir entre Ville de Laval et Self Storage ai concernant l'occupation d'un espace de travail situé au 3105, place Louis-R.-Renaud, local 102, au montant de 6 553,58 \$, pour une période de 12 mois;

d'autoriser la directrice du Service du développement économique ou le directeur adjoint à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes, de prescrire qu'ils ne requièrent pas la signature de la greffière ou de la greffière adjointe et de transmettre les originaux signés à la greffière.

(SD-2025-2399)

---

**CE-20250521-1725**

APPROBATION - CONVENTION D'OCCUPATION - FIRERAVEN

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver la convention d'occupation à intervenir entre Ville de Laval et Fireraven concernant l'occupation d'un espace de travail situé au 3105, place Louis-R.-Renaud, local 102, au montant de 6 553,58 \$, pour une période de 12 mois;

d'autoriser la directrice du Service du développement économique ou le directeur adjoint à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes, de prescrire qu'ils ne requièrent pas la signature de la greffière ou de la greffière adjointe et de transmettre les originaux signés à la greffière.

(SD-2025-2400)

---



**CE-20250521-1726**

**APPROBATION - CONVENTION D'OCCUPATION - DRAFT & GOAL**

---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

d'approuver la convention d'occupation à intervenir entre Ville de Laval et Draft & Goal concernant l'occupation d'un espace de travail situé au 3105, place Louis-R.-Renaud, local 102, au montant de 6 553,58 \$, pour une période de 12 mois;

d'autoriser la directrice du Service du développement économique ou le directeur adjoint à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes, de prescrire qu'ils ne requièrent pas la signature de la greffière ou de la greffière adjointe et de transmettre les originaux signés à la greffière.

(SD-2025-2401)

---

**CE-20250521-1727**

**APPROBATION - CONVENTION D'OCCUPATION - TRUECLAIM**

---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

d'approuver la convention d'occupation à intervenir entre Ville de Laval et TrueClaim concernant l'occupation d'un espace de travail situé au 3105, place Louis-R.-Renaud, local 102, au montant de 6 553,58 \$, pour une période de 12 mois;

d'autoriser la directrice du Service du développement économique ou le directeur adjoint à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes, de prescrire qu'ils ne requièrent pas la signature de la greffière ou de la greffière adjointe et de transmettre les originaux signés à la greffière.

(SD-2025-2402)

---

**CE-20250521-1728**

**APPROBATION - CONVENTION D'OCCUPATION - UWEAR**

---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

d'approuver la convention d'occupation à intervenir entre Ville de Laval et Uwear concernant l'occupation d'un espace de travail situé au 3105, place Louis-R.-Renaud, local 102, au montant de 6 553,58 \$, pour une période de 12 mois;

d'autoriser la directrice du Service du développement économique ou le directeur adjoint à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes, de prescrire qu'ils ne requièrent pas la signature de la greffière ou de la greffière adjointe et



de transmettre les originaux signés à la greffière.

(SD-2025-2406)

---

**CE-20250521-1729**

REMPLACEMENT CADASTRAL - LOT 4 285 120 - PN-2024-0228

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver, conformément au chapitre 7 du titre 10 du Code de l'urbanisme, le paiement des frais de parcs par le versement de la somme de 93 118 \$.

(SD-2025-1932)

---

**CE-20250521-1730**

REMPLACEMENT CADASTRAL - LOT 6 674 716 - PN-2025-0035

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver, conformément au chapitre 7 du titre 10 du Code de l'urbanisme, le paiement des frais de parcs par le versement de la somme de 34 380 \$.

(SD-2025-2365)

---

**CE-20250521-1731**

REMPLACEMENT CADASTRAL - LOT 6 619 972 - PN-2025-0026

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver, conformément au chapitre 7 du titre 10 du Code de l'urbanisme le paiement des frais de parcs par le versement de la somme de 292 112 \$.

(SD-2025-2387)

---

**CE-20250521-1732**

DEMANDE D'EXEMPTION DE CASES DE STATIONNEMENT ACCEPTÉE - DEVSPECT INC.

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'exemption de l'obligation de fournir et de maintenir les cases de stationnement requises au Règlement numéro



CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme EX-2025-11 de Devspect inc., propriétaire, à l'effet de permettre l'exemption de 2 cases de stationnement dans le cadre d'un projet de construction d'une habitation de 6 logements sur le lot 1 232 021 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-154.

(SD-2025-2573)

---

**CE-20250521-1733**

DEMANDE D'EXEMPTION DE CASES DE STATIONNEMENT  
ACCEPTÉE - PIERRE LIVINGSTONE

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'exemption de l'obligation de fournir et de maintenir les cases de stationnement requises au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme EX-2025-9 de Pierre Livingstone, propriétaire, à l'effet de permettre l'exemption d'une case de stationnement dans le cadre de l'ajout d'un logement dans un bâtiment résidentiel de 2 logements sur le lot 1 097 888 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-155.

(SD-2025-2579)

---

**CE-20250521-1734**

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE - VILLE  
DE LAVAL

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2025-0055 de Ville de Laval, propriétaire, à l'effet de permettre la réalisation d'une représentation artistique murale sur le lot 2 409 006 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-165.

(SD-2025-2580)

---

**CE-20250521-1735**

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE -  
KAPDON INC.

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2024-0058 de Kapdon inc., propriétaire, à l'effet de permettre la construction d'une habitation



trifamiliale isolée de 2 étages sur le lot 1 178 653 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-157.

(SD-2025-2581)

---

**CE-20250521-1736**

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE - VILLE DE LAVAL

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2025-0056 de Ville de Laval, propriétaire, à l'effet de permettre la réalisation d'une représentation artistique murale sur le lot 1 980 098 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-166.

(SD-2025-2582)

---

**CE-20250521-1737**

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE - TERESA VALLUZZI GERMANOTTA

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2024-0183 de Teresa Valluzzi Germanotta, propriétaire, à l'effet de permettre la construction d'une habitation multifamiliale isolée de 6 étages sur le lot 4 946 139 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-158.

(SD-2025-2583)

---

**CE-20250521-1738**

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE - VILLE DE LAVAL

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2025-0057 de Ville de Laval, propriétaire, à l'effet de permettre la réalisation d'une représentation artistique murale sur le lot 1 257 060 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-167.

(SD-2025-2584)

---

**CE-20250521-1739**

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE -  
FRANÇOIS DUPLANTIE

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2025-0063 de François Duplantie, propriétaire, à l'effet de permettre la subdivision d'un lot d'une habitation bifamiliale isolée de 2 étages, soit le lot 1 596 219 (lots projetés 6 666 547 et 6 666 548) du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-168.

(SD-2025-2586)

---

**CE-20250521-1740**

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE - KARIM  
SALIBA ET JANINE SAYEGH

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2024-0125 de Karim Saliba et Janine Sayegh, propriétaires, à l'effet de permettre l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée d'un étage sur le lot 1 167 055 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-160.

(SD-2025-2587)

---

**CE-20250521-1741**

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE - HAMEL  
RICHARD ET AL.

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2025-0020 de Hamel Richard et al., propriétaire, à l'effet de permettre la construction d'une habitation multifamiliale isolée de 2 étages sur le lot 6 654 154 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-161.

(SD-2025-2588)

---

**CE-20250521-1742**

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE -  
VINCENZO PICCOLO



---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2025-0032 de Vincenzo Piccolo, propriétaire, à l'effet de permettre la subdivision d'un lot d'une habitation unifamiliale isolée de 2 étages, soit le lot 1 628 789 (lots projetés 6 677 803 et 6 677 804) du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-169.

(SD-2025-2589)

---

**CE-20250521-1743**

**DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE - LES IMMEUBLES DÉCOUVERTES INC.**

---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2025-0015 de Les Immeubles Découvertes inc., propriétaire, à l'effet de permettre la rénovation et l'agrandissement d'un bâtiment commercial d'un étage sur le lot 4 704 252 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-162.

(SD-2025-2590)

---

**CE-20250521-1744**

**DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE - VILLE DE LAVAL**

---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2025-0054 de Ville de Laval, propriétaire, à l'effet de permettre la réalisation de représentations artistiques murales sur le lot 1 626 973 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-164.

(SD-2025-2594)

---

**CE-20250521-1745**

**DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE - VILLE DE LAVAL**

---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**



d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2025-0053 de Ville de Laval, propriétaire, à l'effet de permettre la réalisation de représentations artistiques murales sur le lot 2 409 006 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-163.

(SD-2025-2596)

---

**CE-20250521-1746**

**RÉSOLUTION ABROGÉE - DEMANDE DE DÉROGATION  
MINEURE ACCEPTÉE - KHALIL ASSAF ET NADRA SUKAR-  
GHALI**

---

ATTENDU QUE, par sa résolution CE-20250514-1672, le comité exécutif acceptait la demande de dérogation mineure au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme DM-2025-38 de Khalil Assaf et Nadra Sukar-Ghali, propriétaires, à l'effet d'autoriser, pour la subdivision du lot 6 255 173 (lots projetés 6 524 966 et 6 524 967) du cadastre du Québec, 1202, rue Principale:

1. une superficie minimale de 730,3 mètres carrés pour le lot 6 524 966 et de 663,1 mètres carrés pour le lot 6 524 967, au lieu d'une superficie minimale de 1500 mètres carrés;
2. une largeur de lot minimale de 15,24 mètres, au lieu d'une largeur minimale de 25 mètres pour le lot 6 524 966;

ATTENDU QU'un membre du comité exécutif a omis de déclarer son intérêt dans le dossier lors de l'adoption de la résolution;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'abroger la résolution CE-20250514-1672.

(SD-2025-2667)

---

**CE-20250521-1747**

**APPROBATION - ENTENTE POUR LE DÉPLACEMENT OU  
L'ENFOUISSEMENT D'UNE PORTION DU RÉSEAU DE  
DISTRIBUTION - HYDRO-QUÉBEC**

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver l'entente pour le déplacement ou l'enfouissement d'une portion du réseau de distribution à intervenir entre Ville de Laval et Hydro-Québec pour le déplacement de 5 poteaux afin de permettre la construction du trottoir, dans le cadre des travaux d'infrastructures pour le prolongement des boulevards de la Renaissance et des Rossignols;



d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(SD-2025-1571)

---

**CE-20250521-1748**

RECOMMANDATION AU CONSEIL - AUTORISATION -  
MANDAT - CONTRAT DOS-2492

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser Les Services EXP inc. à procéder à la réalisation d'une étude géotechnique et de caractérisation des sols requis dans le cadre des travaux d'implantation de 24 nouvelles chambres de sectorisation sur le territoire de la Ville de Laval, au montant de 385 779,98 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-2492, lot 1.

(CT:1849212)  
(SD-2025-2262)

---

**CE-20250521-1749**

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-13081-F - CONTRAT DOS-2492

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-13081-F, un montant de 352 300 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 20 ans, conditionnellement à l'autorisation du mandat par le conseil municipal.

(CT:1849212)  
(SD-2025-2262)

---

**CE-20250521-1750**

AUTORISATION - MANDAT - CONTRAT DOS-2492

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser Les Services EXP inc. à procéder à la réalisation d'une étude géotechnique et de caractérisation des sols dans le cadre des travaux d'implantation de 22 nouvelles chambres de réduction de pression sur le territoire de la Ville de Laval, au montant de 232 853,79 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat



DOS-2492, lot 1.

(CT:1849223)  
(SD-2025-2266)

---

**CE-20250521-1751**

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-13081-F - MANDAT - CONTRAT  
DOS-2492

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-13081-F, un montant de 212 700 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 20 ans.

(CT:1849223)  
(SD-2025-2266)

---

**CE-20250521-1752**

INSTALLATION - SIGNALISATION

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser l'installation de la signalisation de prescription sur la rue Angèle-Chartrand, et dont les détails apparaissent au plan de signalisation et à la liste des enseignes portant le numéro SI-100089-2025-001 préparés par le Service de l'ingénierie le 14 avril 2025;

d'autoriser le Service des travaux publics à effectuer l'installation de cette signalisation;

d'autoriser le Service de l'ingénierie à procéder à la distribution d'affichettes de portes pour informer les citoyens concernés du changement de signalisation.

(SD-2025-2303)

---

**CE-20250521-1753**

RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉPÔT - RAPPORT  
FINAL - REDDITION DE COMPTES - PROGRAMME D'AIDE  
AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF (VÉLOCE  
III)

---

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III);

ATTENDU QUE seules les dépenses admissibles effectuées après la date de dépôt de la demande d'aide financière sont admissibles à une aide financière;



ATTENDU QUE seuls les travaux préparatoires confirmés par la ministre des Transports et de la Mobilité durable sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés à partir d'août 2024 et se sont terminés en octobre 2024;

ATTENDU QUE la Ville transmet au ministère du Transport et de la Mobilité durable le formulaire de reddition de comptes ainsi que le rapport des travaux effectués qui doit comprendre:

a) les pièces justificatives des dépenses effectuées (factures, décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées);

b) la mention de tout autre remboursement obtenu pour les travaux faisant l'objet de l'aide financière (remboursement de taxes, autres aides financières, etc.);

c) des photos des travaux réalisés;

d) le résultat relatif aux indicateurs suivants:

- nombre de kilomètres par type de voies cyclables et de sentier polyvalents réalisés (volet 1);
- nombre d'ouvrage d'art, de structures ou de ponts construits et la longueur de ceux-ci (volet 1);
- nombre de cases de vélos de stationnements pour vélos (volet 1);
- nombre de kilomètres de voies cyclables et polyvalentes améliorées ou mises aux normes (volet 2);
- nombre de kilomètres de voies cyclables et polyvalentes entretenues (volet 3);

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil:

de prendre acte du formulaire de reddition de comptes et du rapport des travaux du programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III), pour l'exercice 2024-2025, préparés par le Service de l'ingénierie dans le cadre de la demande d'aide financière NTG38222 ainsi que le rapport détaillé joint selon les modalités d'application en vigueur et de reconnaître qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

d'autoriser le Service de l'ingénierie à transmettre au ministère des Transports et de la Mobilité durable ledit formulaire et ledit rapport.

(SD-2025-2384)



**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

d'autoriser l'installation de la signalisation pour réserver un espace de stationnement pour personnes atteintes de déficience physique, face au 800, 75e Avenue, et dont les détails apparaissent au plan de signalisation et la liste des enseignes portant le numéro SI-D50090-2025-001 préparés par le Service de l'ingénierie le 2 mai 2025;

d'autoriser le Service des travaux publics à effectuer l'installation de cette signalisation.

(SD-2025-2490)

---

**CE-20250521-1755**

**INSTALLATION - SIGNALISATION**

---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

d'autoriser l'installation de la signalisation pour réserver un espace de stationnement pour personnes atteintes de déficience physique, face au 2377, rue de Melbourne, et dont les détails apparaissent au plan de signalisation et à la liste des enseignes portant le numéro SI-D50208-2025-001 préparés par le Service de l'ingénierie le 8 avril 2025;

d'autoriser le Service des travaux publics à effectuer l'installation de cette signalisation.

(SD-2025-2492)

---

**CE-20250521-1756**

**INSTALLATION - SIGNALISATION**

---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

d'autoriser l'installation de la signalisation pour réserver un espace de stationnement pour personnes atteintes de déficience physique face au 1649, rue Potier, et dont les détails apparaissent au plan de signalisation et à la liste des enseignes portant le numéro SI-D50207-2025-001 préparés par le Service de l'ingénierie le 8 avril 2025;

d'autoriser le Service des travaux publics à effectuer l'installation de cette signalisation.

(SD-2025-2493)

---

**CE-20250521-1757**

**DÉPÔT - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME  
D'AIDE AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF  
(VÉLOCE III)**

---



ATTENDU QUE le Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) vise à soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif afin de promouvoir ce type de déplacement, d'encourager le tourisme durable, d'améliorer le bilan routier, de contribuer à la prévention en santé, de réduire les émissions de gaz à effet de serre causées par les déplacements des personnes;

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE la Ville doit respecter les lois et les règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE ledit projet et déposé relativement à ce programme est estimé à 29 675 048 \$ toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 6 770 000 \$;

ATTENDU QUE la Ville doit autoriser le dépôt de la demande financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service de l'ingénierie à déposer une demande d'aide financière au montant de 6 770 000\$ auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable, dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures de transport actif (Véloce III);

de confirmer sa contribution financière et son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur et de reconnaître qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

d'autoriser le directeur du Service de l'ingénierie à signer pour et au nom de la Ville tout document aux fins des présentes, de prescrire qu'ils ne requièrent pas la signature de la greffière ou de la greffière adjointe et de transmettre les originaux signés à la greffière.

(SD-2025-2556)

---

**CE-20250521-1758**

DÉPÔT - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE

---

ATTENDU QUE le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associés aux déplacements des personnes;



ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU);

ATTENDU QUE la Ville doit respecter les lois et les règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE les projets mentionnés précédemment et déposés relativement à ce programme sont estimés à 6 931 892 \$, toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au ministère est de 2 511 200 \$;

ATTENDU QUE la Ville doit autoriser le dépôt de la demande financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service de l'ingénierie à déposer une demande d'aide financière au montant de 2 511 200 \$ auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable, dans le cadre du programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU);

de confirmer sa contribution financière et son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur et de reconnaître qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

d'autoriser le directeur du Service de l'ingénierie à signer pour et au nom de la Ville tout document aux fins des présentes, de prescrire qu'ils ne requièrent pas la signature de la greffière ou de la greffière adjointe et de transmettre les originaux signés à la greffière.

(SD-2025-2559)

---

**CE-20250521-1759**

APPROBATION - ADDENDA NUMÉRO 11 - CONVENTION -  
ASTRAL MÉDIA AFFICHAGE, S.E.C.

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver l'addenda numéro 11 à la convention du 10 juin 1996 à intervenir entre Ville de Laval et Astral Média Affichage, S.E.C. concernant l'occupation du domaine public de la Ville à des fins d'affichage publicitaire et d'affichage visant à informer la population, pour une période de 2 ans, du 12 mai 2025 au 11 mai 2027, ainsi qu'une option de prolongation d'un an, du 12 mai 2027 au 11 mai 2028, et ce, selon les termes et conditions mentionnés dans cet addenda;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-



président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(SD-2025-2524)

---

**CE-20250521-1760**

APPROBATION - CONVENTION D'OCCUPATION - G3 MÉDIA QUÉBEC INC.

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver la convention d'occupation à intervenir entre Ville de Laval et G3 Média Québec inc. concernant l'occupation du domaine public de la Ville à des fins d'affichage publicitaire et d'affichage visant à informer la population, pour une période de 2 ans, du 12 mai 2025 au 11 mai 2027, ainsi qu'une option de prolongation d'un an, du 12 mai 2027 au 11 mai 2028, et ce, selon les termes et conditions mentionnés dans la présente convention;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(SD-2025-2536)

---

**CE-20250521-1761**

APPROBATION - AVENANT À L'ENTENTE DE SERVICES - CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LAVAL

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver l'avenant à l'entente de services intervenue entre la Ville de Laval et le Conseil régional de l'environnement de Laval concernant l'inventaire et la caractérisation des milieux humides, hydriques et naturels lavallois pour les années 2023, 2024 et 2025;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ledit avenant.

(SD-2025-766)

---

**CE-20250521-1762**

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ACQUISITION - CONTRAT DOS-1657

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



de recommander au conseil d'autoriser l'acquisition de 13 pompes Flygt de moins de 250HP à la Société Xylem Canada, prévue dans le cadre du contrat DOS-1657, au montant de 760 295,44 \$.

(CT:1849542)  
(SD-2025-2300)

---

**CE-20250521-1763**

DÉPENSES - RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE SERVICE DE L'EAU - CONTRAT DOS-1657

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser des crédits au montant de 694 252 \$, taxes nettes incluses, pour assurer le coût d'acquisition de 13 pompes Flygt de moins de 250HP à la Société Xylem Canada, prévue dans le cadre du contrat DOS-1657, et ce, à même la réserve financière pour le service de l'eau, conditionnellement à l'autorisation de l'acquisition par le conseil municipal.

(CT:1849542)  
(SD-2025-2300)

---

**CE-20250521-1764**

VIREMENT DE CRÉDITS - CULTURE, LOISIRS, SPORTS ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le virement de crédits 28-55062 au montant de 542 434,26 \$ pour défrayer le coût des ressources humaines temporaires liées à l'acquisition des collections initiales de la bibliothèque Alain-Grandbois et de la bibliothèque centrale dont l'ouverture est prévue à l'automne 2027:

du code budgétaire:  
1-28101-1751-02-119990

aux codes budgétaires:  
1-60404-7231-0-111330: 266 058,36 \$;  
1-60404-7231-0-111350: 204 559,60 \$;  
1-60404-7231-0-112980: 71 816,30 \$.

(SD-2025-2016)

---

**CE-20250521-1765**

APPROBATION - PROTOCOLE D'ENTENTE - TABLE DE CONCERTATION EN VIOLENCE CONJUGALE ET AGRESSIONS À CARACTÈRE SEXUEL DE LAVAL INC.

---



**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Laval et la Table de concertation en violence conjugale et agressions à caractère sexuel de Laval inc. concernant le versement d'une subvention maximale totale au montant de 94 794 \$, pour la réalisation du projet «Laval alliée contre les violences sexuelles 2025-2026», et ce, dans le cadre du protocole d'entente avec la Fondation Lucie et André Chagnon pour la mise en oeuvre du plan d'action de la Politique régionale de développement social (PRDS), tel que recommandé par le comité transitoire régional;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1848660)  
(SD-2025-2186)

---

**CE-20250521-1766**

**APPROBATION - PROTOCOLE D'ENTENTE - SPHÈRE SANTÉ  
SEXUELLE GLOBALE**

---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Laval et Sphère santé sexuelle globale concernant le versement d'une subvention maximale totale au montant de 63 276 \$, pour la réalisation du projet «Poursuite du projet Étude en santé communautaire en santé sexuelle globale», et ce, dans le cadre du protocole d'entente avec la Fondation Lucie et André Chagnon pour la mise en oeuvre du plan d'action de la Politique régionale de développement social (PRDS), tel que recommandé par le comité transitoire régional;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1848660)  
(SD-2025-2186)

---

**CE-20250521-1767**

**APPROBATION - ENTENTE DE SERVICE - ÎLOT 84**

---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

d'approuver l'entente de service à intervenir entre Ville de Laval et Îlot 84 pour la conception et la production d'une intervention temporaire en design d'évènements artistiques déployée dans le cadre



du projet de la station culturelle Momo, au montant de 215 236,73 \$;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.

(CT:1848847)  
(SD-2025-2224)

---

**CE-20250521-1768**

AUTORISATION - PROGRAMME-CADRE AQUATIQUE  
ESTIVAL 2025

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser la mise en oeuvre du programme-cadre aquatique estival 2025.

(SD-2025-2278)

---

**CE-20250521-1769**

APPROBATION- ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE -  
CORPORATION DU CENTRE DU SABLON

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver l'entente d'aide financière à intervenir entre la Ville de Laval et la Corporation du centre du Sablon concernant la gestion du Centre du Sablon, rétroactivement au 1er janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2025, au montant de 89 680 \$, et ce, aux termes et conditions énumérés à l'entente;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1849887)  
(SD-2025-2355)

---

**CE-20250521-1770**

APPROBATION - ENTENTE DE PARTENARIAT 2024-2027 -  
REGROUPEMENT DU SPORT À LAVAL, A.R.S.E.L./C.S.L.

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver l'entente de partenariat 2024-2027 à intervenir entre la Ville de Laval et le Regroupement du sport à Laval A.R.S.E.L./C.S.L. reliée à la convention d'aide financière intervenue avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;



d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.

(SD-2025-2521)

---

**CE-20250521-1771**

**RÉSOLUTIONS ABROGÉES - AUTORISATION - MANDAT - DÉPENSES - RÈGLEMENT L-13177-F - CONTRAT DOS-2079**

---

ATTENDU QUE, par sa résolution CE-20250514-1681, le comité exécutif autorisait Cardin Julien inc. à effectuer un mandat de services professionnels en architecture pour la révision des plans d'aménagement et d'accompagnement pour l'appel d'offres du mobilier et d'équipements, dans le cadre du projet de l'infrastructure culturelle au centre-ville de la Ville de Laval, au montant de 167 863,50 \$;

ATTENDU QUE, par sa résolution CE-20250514-1682, le comité exécutif autorisait le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-13177-F, un montant de 153 300 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 10 ans;

ATTENDU QU'un membre du comité exécutif a omis de déclarer son intérêt lors de l'adoption des résolutions;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'abroger les résolutions CE-20250514-1681 et CE-20250514-1682.

(SD-2025-2638)

---



---

À 9 h 22, tous les points ayant été considérés, M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, déclare la séance close.

---

---

M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif

---

Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim